

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/PERMISSION
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 février 2016, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-02-16/A-00004
Propriétaire(s) : Ron et Laura Gannon-Berg
Emplacement : 3508, chemin 8th Line
Quartier : 20 – Osgoode
Description officielle : partie du lot 31, concession 7
Zonage : AG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires ont présenté une demande d'autorisation (D08-01-16/B-00002) visant à céder une partie de leur terre agricole au propriétaire du bien-fonds voisin situé au 3592, chemin 8th Line. Si cette dernière est approuvée, la parcelle restante occupée par la maison isolée et les deux remises existantes ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction de la largeur du lot à 11 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 30 mètres.

LA DEMANDE indique que le bien-fonds fait aussi actuellement l'objet de la demande d'autorisation précitée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.